



Formation professionnelle : l'Etat reprend la main

Muriel Pénicaud, ministre du Travail, présente ce matin les pistes retenues pour réformer le système. La création d'une grande agence nationale pourrait être annoncée.

PAR BÉRANGÈRE LEPETIT

C'EST L'UN des trois grands chantiers sociaux ouverts par Emmanuel Macron avec l'assurance chômage et l'apprentissage. Ce matin, à 10 h 30, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, doit présenter les grandes pistes du gouvernement pour réformer la formation professionnelle. Des annonces attendues de pied ferme, alors que les partenaires sociaux planchent sur le sujet depuis octobre et que la ministre a annoncé la semaine dernière un « big bang » du système, provoquant au passage la colère des négociateurs.

Si Muriel Pénicaud a déjà fait savoir qu'elle reprendrait la partie sur les nouveaux droits, contenus dans l'accord négocié fin février par les organisations syndicales et patronales, elle estime en revanche que ces der-

nières ne se sont pas suffisamment attaquées, lors de leurs échanges, à « la complexité inouïe » du dispositif. Et notamment au système de financement de la formation professionnelle, gérée en France par les organismes paritaires collecteurs agréés (Opcv).

REFONTE DU SYSTÈME

Au nombre d'une vingtaine en France, ils sont chargés depuis les années 1970 de collecter et de s'assurer de la gestion du financement de la formation professionnelle dans le secteur privé. Or, d'après nos informations, la ministre pourrait annoncer la refonte du système et la modification complète du rôle des Opcv. Une grande agence nationale pour la formation, baptisée France Stratégie Compétence, serait ainsi créée. « Cette agence s'occuperait à la fois du financement des formations mais aussi

de la gouvernance du système. L'Etat reprend la main sur le dossier, comme prévu et, par ricochet, les syndicats ont moins de poids », commente Jean-François Foucard, négociateur pour la CFE-CGC. Cette grande agence pourrait être gérée de manière quadripartite par des représentants de l'Etat, des organisations syndicales, patronales et des représentants de l'agence elle-même.

Par ailleurs, selon des sources concordantes, ce ne seraient plus les Opcv qui auraient la mission de gérer la collecte de l'argent mais les Urssaf (Unions de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocation familiales), et l'argent serait centralisé à la Caisse des dépôts et consignations.

Autre changement : le stockage sur le compte personnel de formation devrait se faire en euros et pas en heures, rendant



LP/JEAN NICHOLOUILLIO

Selon le ministère du Travail, seuls 40 % des salariés avaient suivi une formation professionnelle en 2015, et à peine 10 % de demandeurs d'emploi.

“
LE BIG BANG
ANNONCÉ EST
BIEN LÀ ! ”
SOURCE
PATRONALE

ainsi les salariés plus autonomes dans leur choix. « Le big bang annoncé est bien là ! La conséquence de la réforme, c'est que le nombre d'Opca en France va être divisé par deux », réagit une source patronale, confirmant que les propositions de la ministre vont bien au-delà du projet d'accord signé par les partenaires sociaux.

Créé par la loi Delors de 1971, le système de la formation professionnelle, censé permettre de lutter contre le chômage, était

devenu avec les années complexe et inégalitaire. En 2015, 40 % des salariés avaient suivi une formation en France. Parmi eux, 68 % de cadres, 37 % d'ouvriers. Et à peine 10 % de demandeurs d'emploi, selon le ministère du Travail. L'argent bénéficie avant tout à ceux qui en ont le moins besoin. Pourtant, il coule à flots : 31,6 Mds€ ont été collectés auprès des différents acteurs en 2014. Le gouvernement a prévu de déposer une loi au printemps 2018.